

JOSÉ CABANIS

**Michelet,
le prêtre
et la femme**

nrf

GALLIMARD

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.*

© Éditions Gallimard, 1978.

*« Michelet, vert paradis
des amours historiennes. »*
Pierre Nora.

Pourquoi ne dirais-je pas que *L'Oiseau* est un des livres que j'aime le plus au monde ? « Sainte poésie, fraîche comme l'aube, pure et gaie comme un cœur d'enfant », qui passe dans le vol, le nid, le chant des oiseaux, « voix ailées, voix de feu, voix d'anges », celle de Michelet est ici une voix « innocente et divine ». Dans ce livre qui s'élève du petit rossignol à l'amour de Dieu, tout est-il vrai ? Contes de nourrices, contes de fées, c'est l'imagination heureuse qui compte, et je ne sais rien de plus vrai que l'histoire de Cendrillon ou du Chat botté. Mais quand il s'agit de ma religion, je veux y regarder de plus près.

Au Concours Général, on donnait comme prix vers 1890, reliée de rouge, la *Jeanne d'Arc* de Michelet. Le choix était subtil. Jeanne d'Arc se disait envoyée par un Dieu que l'État et l'Université assuraient ne pas connaître. Michelet y avait mis bon ordre, effaçant de cette aventure ce qui ne relevait pas des lois les plus honnêtes de la nature, les « ornements romanesques », dit une de ses lettres à Léonce de Lavergne¹, mais la poésie, comme dans *L'Oiseau*, n'était pas absente. Réussite parfaite, où il

1. Ernest Cartier, « Léonce de Lavergne. Souvenirs personnels et documents inédits », *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1904, p. 845.

est même question de Dieu, celui-ci à vrai dire confus, rien qu'un mot peut-être, où on met ce qu'on veut. « Le secret de l'être, du monde, de Dieu, comme on voudra l'appeler », dit Renan dans ses *Souvenirs d'enfance*. Nous sommes avec *Jeanne d'Arc* dans la même incertitude, qui facilite la tâche de l'auteur. Comme Renan pour Jésus, Michelet avait démontré que les cas les plus surprenants, les plus difficiles, s'accordaient avec la nouvelle religion laïque dont il serait un des fondateurs. Il s'était employé ensuite à démolir l'autre. C'est là qu'on ne peut plus se contenter du chant des oiseaux.

*

Il y avait bien des façons de s'en prendre à la religion catholique, des moyens éprouvés. La critique historique, la réflexion philosophique, les exigences et la rigueur de la science, l'ironie et la raillerie, le simple bon sens, ont toujours fait merveille. « Superstition absurde et extravagante », disait Pline, et Tacite y discernait déjà « la haine du genre humain ». La voie était tracée, large, où il n'y avait qu'à s'engager et à poursuivre, ce que tant d'autres ont fait. Or la démarche de Michelet étonne, choisissant d'aborder le sujet par une minuscule ouverture. J'avoue que c'est cela qui m'a alerté. « On a dit que je défendais, on a dit que j'attaquais. Ni l'un, ni l'autre... J'enseigne. » Michelet commença ainsi sa deuxième leçon sur les *Jésuites* au Collège de France, le 4 mai 1843. Disant cela, cet homme si sincère ne disait pas vrai. Une explication semble s'imposer.

« La gloire s'en va, l'industrie se tripote, la littérature s'étiole, et la politique s'endort ; il n'y a plus que les questions religieuses qui aient aujourd'hui de la gran-

deur, du mouvement et de la vie¹. » La vie quotidienne en France était en effet agitée, périodiquement, et passionnée, avec des retombées, par le problème qu'on appelait de la liberté de l'Enseignement, qui sans les Catholiques ne se serait pas posé, pour le plus grand bien de la paix publique. Dès 1831, des électeurs de Troyes avaient demandé à Casimir Périer s'il voterait « contre la liberté de l'Enseignement, et pour le maintien du monopole universitaire² ». Leurs suffrages tenaient à sa réponse. Il existait un monopole de l'Université, organisé par Napoléon, et que les Ultras de la Restauration eux-mêmes n'avaient pas entamé : « L'enseignement public dans tout l'empire est confié exclusivement à l'Université. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université impériale... » (Décret du 17 mars 1808). Villemain, Grand Maître de l'Université, faisait savoir en 1840 à l'évêque de Bayeux que nul ne pouvait enseigner même le catéchisme sans son autorisation. On allait rarement jusque-là, du moins depuis la chute de l'Empire, mais les principes demeuraient : l'enseignement primaire ou élémentaire, passe encore, une loi libérale avait été votée en 1833, mais à partir du Secondaire, et les petits séminaires mis à part, tout enseignement privé était interdit, qui ne serait pas dirigé, ou surveillé, par l'Université. Or un article de la Charte de 1830 prévoyait que devait régner désormais, dans les collèges aussi, la liberté.

Les Catholiques l'invoquèrent, feignant de s'étonner que les vainqueurs de Juillet puissent refuser une liberté

1. *Oui et Non, au sujet des Ultramontains et des Gallicans*, par Timon, Pagnerre éditeur, 1845, p. 8 (Avertissement de l'Éditeur).

2. *Journal des Débats*, 23 mai 1831.

si clairement promise et qui devait être assurée, avait dit la Charte, « dans le plus court délai possible ». Ils attendaient depuis des années le droit d'ouvrir à leur guise des écoles confessionnelles. « Fondés comme nous le sommes, disait Montalembert, sur l'éternelle justice, sur les droits inviolables de l'Église, mais encore sur l'esprit et la lettre de la Charte constitutionnelle de 1830, pourquoi n'avons-nous pas encore obtenu cette liberté ? » C'était pour les Catholiques « une place à emporter ». Delacroix avait montré la Liberté guidant le peuple, à ses côtés Gavroche, ou tout autre gamin de Paris, un pistolet à la main pour le triomphe de ses idées. Pourquoi le prêtre n'aurait-il pas la faculté de répandre, plus pacifiquement, les siennes ? L'Église catholique tenait pour essentiel d'inculquer des principes religieux à la jeunesse, et dès le plus jeune âge. Ignace de Loyola avait donné ce but, parmi d'autres, à la Compagnie fondée par lui. Les Jésuites n'enseignaient plus en France, à ce moment-là, mais profiteraient de la liberté de l'Enseignement, si elle était obtenue, excellent argument pour ceux qui s'y opposaient, puisque leur nom seul épouvantait. Mais c'était une question de principe, celle que posait Laurentie, ultra sous les Bourbons, et converti soudain à la liberté : « Nous nous demanderons comment on a pu écrire dans une charte ce droit d'enseigner acquis aux citoyens, et puis le considérer et le tenir comme non avenu pendant treize ans ? Quelle est l'étrange puissance à qui il a été donné de se rire ainsi d'une nation¹ ? »

On ne manqua pas de répondre que ce n'était pas aux

1. *Liberté d'enseignement*, par M. Laurentie, Lagny frères, libraires, rue Bourbon-le-Château, 1. 1843, p. 41.

ennemis de la liberté à s'en réclamer, chacun reprochant à l'autre sa mauvaise foi, procédé élémentaire des joutes politiques. « Ils demandent la liberté pour la tuer », écrit Edgar Quinet. Villemain déclarait à la Chambre des Pairs le 12 mai 1843 : « C'est parce que j'aime les libertés de mon pays que je ne veux pas concéder la liberté de leur destruction. Je la refuse aux destructeurs. » Il y avait chez eux, répétera Hugo en 1850, « une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté ». Même Tocqueville discerna dans le clergé une intention de « dominer l'éducation tout entière, sinon de la diriger ».

Des deux côtés, on défendait ainsi la liberté, et les Catholiques avaient le sentiment exaltant de faire pièce au « despotisme gouvernemental¹ ». Les évêques n'auraient dit rien de tel sous Napoléon, où c'eût été vrai et dangereux, mais ne s'en privèrent pas sous Louis-Philippe, où on pouvait se donner le beau rôle sans danger : on crie à l'oppression bruyamment quand on n'est pas opprimé, car, l'étant, on ne peut même pas crier. Ce fut une « lutte ouverte entre la famille et l'État », qui refusait aux parents le droit de faire élever leurs enfants comme ils voulaient. On eut cette formule singulière : « Le pouvoir paternel aspire à la liberté². » Il s'agissait de « sauver enfin, par un effort unanime, les sentiments les plus invincibles du cœur de l'homme » (Lacordaire), et on rappelait avec horreur les mots de Danton : « Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la République, avant d'appartenir aux parents. »

1. *Lettres à M. Thiers*, par M. Laurentie, Lagny frères, libraires, rue Bourbon-le-Château. 1. 1844, p. 3.

2. *Liberté d'enseignement*, par M. Laurentie, *op. cit.*, p. 4 et 6.

On parla dès lors de la « prison universitaire¹ ».

Les intelligences y étaient nivelées, asservies. « On veut que tous les esprits, tous les mérites, tous les talents, toutes les capacités soient appréciés selon une règle commune, et cette règle, en ce qui concerne l'instruction, c'est le *baccalauréat*. C'est une manie : elle est ridicule ; mais il ne faut pas la rendre funeste. Il est remarquable que la plupart des écoliers peuvent être bacheliers, et que la plupart des hommes supérieurs ne le sont pas, et très souvent ne pourraient pas l'être. M. de Chateaubriand n'est certainement pas bachelier ; ni M. de Lamennais non plus. M. de Bonald ne l'était pas assurément. Et M. de Lamartine l'est-il² ? » Une philosophie officielle dominait l'Université, l'éclectisme de Victor Cousin. « L'école éclectique est aujourd'hui maîtresse, et maîtresse absolue des générations actuelles. Elle occupe toutes les chaires de l'enseignement ; elle a fermé la carrière à toutes les écoles rivales³. » Or l'éclectisme n'était rien moins que matérialiste, mais indifférent aussi à toute religion qu'il prétendait dépasser.

Plus grave encore, la « conscription des âmes », celle des enfants se perdant à leur séjour dans les collèges, où régnaient les mœurs coupables et l'incroyance du XVIII^e siècle : « Écoles de pestilence », dit un mandement de l'évêque de Belley. « Si la jeunesse française continuait à être élevée par l'Université, un jour viendrait, et ce jour ne serait pas très éloigné, où la Foi aurait presque entièrement péri en France. Cette triste conviction qui inspire mes douloureux accents, est fondée sur des preuves si

1. *Liberté d'enseignement, Mémoire à consulter*, Anonyme. Imprimerie d'Édouard Proux et Cie, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3. S.d., p. 11.

2. *Ibid.* p. 33.

3. *Journal des Débats*, 6 novembre 1842.

éclatantes et si multipliées, qu'il serait impossible de n'en pas reconnaître l'accablante autorité. » Ainsi s'exprimait l'évêque de Marseille¹. En juillet 1830, les neuf aumôniers des collèges de Paris, dont Lacordaire, avaient adressé un mémoire à leur archevêque, constatant leur parfaite inutilité : pour les collégiens, faire le signe de la croix était un acte de courage, tant ils étaient moqués ; sept à huit pour cent des grands faisaient leurs Pâques ; et parmi ceux qui quittaient le collège chaque année, un seul au plus, en moyenne, avait gardé la foi. La Révolution de Juillet faite, en partie, en haine des prêtres, n'avait évidemment pas accru leur influence dans les collèges de l'État. « On a vu, dirent les Catholiques, la religion et la morale expirer avec la liberté de l'enseignement, sous les cupides et flétrissantes étreintes d'un monopole de plus en plus envahissant, et dont les empiétements, étendus par degrés jusqu'aux plus saintes et aux plus pures parties du corps social, y portaient, sous différents noms et de diverses manières, la dissolution et la mort². » Le péril était extrême, un prompt remède nécessaire, et l'indignation aidant, un lyrisme fait d'images hardies venait au secours de la meilleure des causes : « La religion vous dit : – Ces enfants sont nés dans mon sein ; ils ont, dès la mamelle, sucé mes préceptes... Je dois être leur bouclier à travers les écueils³. » L'abbé Combalot, qui avait été un moment au noviciat des Jésuites à Montrouge, ami de Lacordaire et

1. *Réclamation adressée au Roi, à son Conseil et aux Chambres Législatives*, par M. l'évêque de Marseille. Marseille, Marius Olive, imprimeur de Mgr l'évêque et du clergé, rue Paradis, 47. 1844. p. 16.

2. *Lettres d'un père de famille à ses concitoyens*, Anonyme. Avignon, chez Seguin Aîné, imprimeur-libraire, 1844, p. 1.

3. *Des bases de l'instruction secondaire*, par J. Cénac-Moncault. Toulouse, Imprimerie de A. Chauvin et Cie, 1844, p. 25.

prédicateur lui-même, ancien disciple de Lamennais, écrivit un *Mémoire* aux évêques de France, traitant l'Université de « vaste réceptacle de toutes les hérésies et de toutes les erreurs, de tous les sophismes et de tous les mensonges... Le sanglier universitaire ravage le champ que Jésus-Christ arrosa de son sang ».

Traduit devant les Assises de la Seine, l'abbé Combalot citera des textes de Cousin, de Jouffroy, de Michelet, prouvant la perversité de l'enseignement universitaire. George Sand assistait à son procès, et il fut condamné à quinze jours de prison et quatre mille francs d'amende, mais félicité publiquement par les évêques de Châlons et de Valence¹, et défendu avec passion à la Chambre des Pairs par Montalembert : les martyrs de la religion chrétienne, dit-il, furent aussi des « repris de la Justice ». Victor Cousin parla au contraire de « l'insolente folie des adversaires de l'Université ». Il affirma que si Henri IV avait rétabli les Jésuites, il ne leur avait jamais rendu l'enseignement : sans doute Cousin n'avait-il pas entendu parler de La Flèche. « Le droit d'enseigner, dit-il, est un pouvoir public. » Plus violent encore fut le baron Dupin : « Les Jésuites, voilà le mal intérieur qui vous travaille... Un Général étranger, ayant sous ses ordres un vice-tyran par province, la France insolemment comptée comme une province de l'empire Jésuitique... J'en appelle à la conscience de tous les citoyens français... L'existence des Jésuites, c'est une peste publique. » Le baron Dupin, appelé naguère *Dupin le savant*, sans doute pour mieux le distinguer de l'autre, était un économiste très sérieux, mais cette fois s'abandonnait à sa passion. Un témoin le vit à la tribune : « Il gesticule, il frappe sur

1. *Journal des Débats*, 7, 17, 21 mars 1844.

le rebord de la tribune, s'excite de ses propres paroles... » Le *Journal des Débats* du 27 avril 1844 rappela la Révocation de l'Édit de Nantes, la destruction de Port-Royal, les persécutions qu'aurait essuyées Descartes, les complots de la Ligue, et demandait le 9 mai suivant : « Les Jésuites seront-ils ou ne seront-ils pas les maîtres de l'éducation en France ? » On en venait toujours là : enjeu de la lutte, les Jésuites. Des incroyants déclarés entendaient même défendre l'Église catholique contre eux. Verrait-on le scandaleux triomphe d'un « Jésus jésuite », selon l'expression de Michelet ? « Ignace est l'ennemi de Jésus », dira péremptoirement Hugo à l'Assemblée Nationale en 1850.

On publia les règles honteuses qu'ils avaient enseignées dans les séminaires, et qui excusaient les crimes les plus noirs : « Ce sont les doctrines d'Escobar, dans toute leur sophistique perversité¹. » On commenta avec complaisance ces « catéchismes d'impureté », en feignant l'horreur. « Je ne sais, écrivit Libri, de quelle source il est parti, mais certes ce trait a été lancé par une main habile. » C'était celle de M. Busch, se disant bibliophile à Strasbourg, et qui devait rendre visite à Michelet le 17 mai 1845. Ce n'est pas romancer l'histoire que supposer qu'ils se congratulèrent : la partie avait été chaude, mais on touchait au but. Le scandale de ces manuels à l'usage des confesseurs fut évoqué à la Chambre le 25 janvier 1844, et démontra que le clergé avait été perverti par les Jésuites : on pouvait légitimement le confondre avec eux, et voir en tout prêtre désormais un Jésuite qui se cache. Rémusat, lui-même peu

1. *Découvertes d'un bibliophile*, Anonyme (Frédéric Busch), Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, 1843. Et *Réponse du bibliophile...*, Paris, Paulin éditeur, 1844.

clérical, a ce mot très juste : « Les Jésuites : c'était le nom qu'on donnait alors aux prêtres », tous suspects donc, et dangereux. Les Jésuites avaient jusque-là bien mené leurs affaires, et domineraient le pays si on ne les mettait hors d'état de nuire. Un correspondant anonyme du *Journal des Débats* révélait le 13 juin de cette même année 1844 leurs sombres menées, dans l'Algérie encore mal conquise : « Qu'on laisse faire les Jésuites, ils se glissent, ils s'avancent, ils dominent, et bientôt on sera étonné du chemin qu'ils auront fait. » Aux jeunes enfants qui leur étaient confiés, ne faisaient-ils pas « jurer, un cierge à la main, de rester fidèles à Saint Louis de Gonzague » ? Voilà qui en disait long. Dans une note du *Juif errant*, Eugène Süe citera un opuscule vendu pour le Mois de Marie, « à l'usage des jeunes filles », et qui donnait « les détails les plus révoltants sur les couches de la Vierge ». Les Jésuites ne respectaient rien. « Les teneurs de biribi et de roulette auraient aussi le droit d'invoquer la liberté individuelle, et d'appeler des décisions qui ont fermé leurs tripots ? » demandait Eugène Süe. Que restent donc fermés et interdits les « repaires » des Jésuites. « Hypocrites patentés, marchands d'indulgences, pourvoyeurs d'absolutions, colporteurs de pieuses calomnies », c'est ainsi que les Jésuites étaient qualifiés par le *Journal des Débats*, qui concluait : « Vous êtes un monument vivant du mépris de la loi. » Lorsque Grandville dessina une vignette pour une édition populaire du *Tartufe*, et qui figurait « Molière arrachant le masque à l'Imposture », celle-ci fut représentée par un Jésuite. Ils avaient d'ailleurs avec eux Custine, aux mœurs publiquement scandaleuses, qui écrivait : « Je suis enchanté de l'énergie de M. de Montalembert ; encore une vic-

toire semblable, et l'Université perd sa cause. La protestation de M. Lenormant m'a paru aussi fort noble et fort belle. Je suis Jésuite... » Le vice le plus honteux était l'allié naturel de Tartufe.

Dupin aîné, conscience irréprochable, exhorta le gouvernement à être « impitoyable ». « La liberté que vous demandez, c'est la licence », disait-il aux Jésuites. Déjà leur adversaire sous la Restauration, Dupin aîné, alors avocat, avait dénoncé à la barre, avec une éloquence très admirée, « cette épée dont la poignée est à Rome, et la pointe partout¹ ». La formule parut décisive. L'ennemi, obéissant aux ordres de l'étranger, et qui prenait prétexte du problème de l'Enseignement pour reconquérir le terrain perdu depuis la Révolution, c'était le Jésuite, maître aujourd'hui du clergé, demain de vous et moi.

Chez les cléricaux, il est vrai, un Saint-Esprit guerrier était de la fête : « L'Épiscopat français, qui sait de l'Esprit-Saint que s'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler, vient de se lever comme un seul homme... Les deux camps sont en présence et la guerre est ouverte². » On retrouvait l'élan des croisades : « Une force et une raison supérieures à tous les pouvoirs, à tous les intérêts, nous défendent de garder le silence. Dieu le veut : il doit être obéi³. » Ernest Renan voyait les prêtres bretons tout prêts à « prêcher une croisade contre l'Université », et avec « un enthousiasme et un zèle désintéressé tout à fait comique ». « Plutôt cent ans de guerre que la paix à ce prix. Il n'y a pas, surtout

1. *Barreau de Paris. Éloge de Dupin Aîné*, par Abel Tommy Martin. Imprimerie de J. Claye, rue Saint-Benoît. 1874, p. 32.

2. *Seconde lettre de Mgr l'évêque de Langres à M. le duc de Broglie*, A. Sirou, imprimeur-éditeur, rue des Boyers, 37, 1844, p. 8.

3. *Mémoire sur l'enseignement philosophique adressé à la chambre des Pairs* par Mgr l'archevêque de Paris. Adrien Le Clere et Cie, 1844. p. 1.

pour l'Église, de guerre aussi à craindre que la servitude¹. » On affectionnait ces appels au courage et ces images militaires : « Soldat obscur, mais dévoué, je suis rentré il y a quelques jours dans l'arène... Je reprends les armes de la polémique religieuse », écrivait encore en 1847 le futur Mgr Dupanloup, alors qu'une nouvelle réforme de l'Enseignement était proposée par le Ministre Salvandy². Dans une lettre du 3 juin 1847 le docteur Récamier déconseillait à l'évêque de Langres, Mgr Parisi, « le maigre et le jeûne » qui auraient diminué sa vigueur, « si nécessaire dans les polémiques » et face aux menaces de l'adversaire qui redoublaient : « Hier, c'étaient les Jésuites, demain ce seront les Lazaristes, après-demain les évêques et les curés, car on peut être chrétien et catholique sans Jésuites, sans frères des Écoles chrétiennes, sans sœurs de charité, sans Lazaristes, sans évêques et sans prêtres, cela est clair mais que devient la liberté pour tout le monde à ce compte ? Les rédacteurs du *Constitutionnel* veulent les libertés de toutes les associations secrètes qui leur conviennent, mais ils ne veulent pas la liberté des Catholiques³. »

Cette polémique, qu'il faut connaître pour tenter d'expliquer les « horribles blasphèmes du Collège de France⁴ », ceux de Michelet, se poursuivit ainsi, avec des hauts et des bas, jusqu'à la chute de la Monarchie de Juillet, résumée assez bien par le *Journal des Débats* le 6 août 1844, à propos de la *Vie de Sainte Élisabeth* de

1. *Liberté de l'Église. Un mot...*, par Mgr l'évêque de Langres, Sirou, Waille et Lecoffre, juin 1845, p. 16.

2. *Du nouveau projet de loi sur la liberté d'enseignement*, par M. l'abbé Dupanloup, Jacques Lecoffre et Cie. 1847, p. 5 et 6.

3. *Lettre inédite*.

4. *Seconde lettre de Mgr l'évêque de Langres...*, *op. cit.* p. 13.

JOSÉ CABANIS

Michelet, le prêtre et la femme

Plus célèbre que fréquenté, Michelet a donné son nom à des groupes scolaires, des rues et des boulevards, personnage officiel qu'on lit peu. Cette œuvre immense, dont on a parcouru quelques pages, un livre ou deux, et on se tient quitte, on serait étonné et intéressé si on y pénétrait pour de bon. D'autant que le *Journal de Michelet*, quelque cent ans après sa mort enfin publié, ouvre des portes jusque-là condamnées.

J'ai donc essayé de surprendre, et de comprendre Michelet dans son intimité longtemps couverte par une pieuse discrétion, au moment où sa vie change brusquement, et où le professeur et l'historien deviennent prophète, orateur, prêtre d'une religion nouvelle. Le grand homme public naît ici. Les querelles scolaires de l'époque, par lesquelles il faut passer cependant, ne sont que l'occasion, le prétexte vite saisi de cette mutation. C'est pour des raisons toutes personnelles et vitales que Michelet bâtit soudain son église, orne son tabernacle et son autel, chasse et traque le rival à robe noire, rabat et patenôtres qui risquaient de souiller le saint lieu où il va lui-même officier en cérémonie.

Quand il retourne à l'Histoire, sa vision du passé en est bouleversée, le Moyen Age qu'il avait célébré tourne au noir, et s'il accorde une importance si grande à la fistule de Louis XIV, c'est qu'Athénaïs, sa chère femme, avait aussi ses misères. Le voilà lancé et se perdant, comme il l'a dit d'Henri IV vieillissant, « dans la poésie et dans le rêve ». L'écrivain y gagne souvent, l'homme aussi. Du maître à penser il ne reste pas grand-chose, mais l'amoureux de la femme, des fleurs, des oiseaux et de la mer, témoigne qu'une vie est belle qui commence par la passion de connaître pour s'achever dans la grâce de l'enfance retrouvée.

José Cabanis, né en 1922, vit à Toulouse. Il a publié son premier roman, L'Age ingrat, en 1952. La Bataille de Toulouse a reçu le prix Renaudot en 1966. Il a fait œuvre d'historien avec Le Sacre de Napoléon, et Charles X, roi ultra. Son étude sur Saint-Simon, intitulée Saint-Simon l'Admirable a été couronnée par le Grand Prix de la Critique littéraire et, en 1976, l'Académie française lui a décerné son Grand Prix de Littérature pour l'ensemble de son œuvre.

